

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DU CANTON CLERMONT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, mercredi le 3 juillet 2024 à laquelle étaient présents (es) messieurs, mesdames les conseillers (ères), madame Stéphanie Pelletier, monsieur Robert Paquette, monsieur Michael Dupuy-Souigny et Cathy Gauthier formant quorum sous la Présidence du maire monsieur Daniel Céleste.

Étaient absents le conseiller Monsieur Bruno Therrien et la conseillère Madame Viky Goyette.

Était également présente, madame Huguette Audet, directrice-générale et greffière-trésorière, certifiant que la présente séance du conseil a été signifié tel que requis par la Loi (articles 152 et 153 du Code municipal), ainsi que madame Jade Belzil, adjointe à la direction.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à dix-neuf heure trente (19h30) par monsieur Daniel Céleste, maire et président d'assemblée.

**2024-07-68**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Cathy Gauthier, appuyé de Monsieur Bruno Therrien et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2024.
4. Approbation des dépenses de la Municipalité du mois de juin 2024.
5. Approbation des dépenses des Lots intras du mois de juin 2024.
6. Correspondance.
7. Rapport des élus.
8. Période de questions
9. Diverses résolutions :
  - 9.1. Demande Club de motoneige La Claire Montée.
  - 9.2. Garage niveleuse.
  - 9.3. Réparation dalles de béton gazébo.
  - 9.4. Formation en ligne – Programme DMA pour Jade.
  - 9.5. Adhésion ADMQ.
  - 9.6. Desjardins – Signataires des chèques/Carte Visa/Carte de guichet/AccessD.
  - 9.7. Opérateur de niveleuse (René Morin).
  - 9.8. Services en ligne des subventions et contribution (SELSC)
  - 9.9. Hydro Québec
  - 9.10. Terrain Alexandre Richer.
  - 9.11. Poubelle nouveau logement.
  - 9.12. Soumission PL Larouche Construction inc.
  - 9.13. Animation créative Nancy Sénéchal.
  - 9.14. Abat poussière Lac Sauvage.
10. Sujet divers
  - 10.1. Horaire niveleuse.
  - 10.2. PAFIRSPA – TECQ.
  - 10.3. Pancarte signalisation.
  - 10.4. Cimetière.
  - 10.5. Arbres à abattre (en arrière du bureau municipal).
11. Clôture de la séance.

**2024-07-68 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2024**

Il est proposé par madame Cathy Gauthier, appuyé de monsieur Robert Paquette et unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de séance ordinaire du 5 juin 2024 tel que présenté.

**2024-07-69 4. APPROBATION DES DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ DU MOIS DE JUIN 2024**

Il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé par monsieur Michael Dupuy-Souigny et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois de juin 2024 pour la municipalité et ce pour un montant de 74 862.36\$, incluant les salaires au montant de 9 512.21\$, telles que présentées.

**2024-07-70 5. APPROBATION DES DÉPENSES DES LOTS INTRA DU MOIS JUIN 2024**

Il est proposé par madame Cathy Gauthier, appuyé par monsieur Michael Dupuy-Souigny et unanimement résolu d'approuver les dépenses du mois de juin 2024 pour la municipalité et ce pour un montant de 14 371.88, telles que présentées.

**6. CORRESPONDANCE**

**7. RAPPORTS DES ÉLUS**

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9. RÉOLUTIONS DIVERSES :**

**9.1 DEMANDE DU CLUB DE MOTONEIGE LA CLAIRE MONTÉE Reporté**

**9.2 GARAGE NIVELEUSE Reporté**

**9.3 RÉPARATION DALLE DE BÉTON GAZÉBO Reporté**

**2024-07-71 9.4 FORMATION EN LIGNE – PROGRAMME DMA POUR JADE BELZIL**

Il est proposé par madame Stéphanie Pelletier, appuyée par monsieur Michael Dupuy-Souigny et unanimement résolu que madame Jade Belzil s'inscrive aux formations en ligne DMA de l'ADMQ.

**2024-07-72 9.5 ADHÉSION ADMQ POUR JADE BELZIL**

Il est proposé par monsieur Michael Dupuy-Souigny, appuyé de madame Cathy Gauthier et unanimement résolu que madame Jade Belzil adhère à l'ADMQ.

**2024-07-73 9.6 NOMINATION DE JADE BELZIL À TITRE DE 2<sup>E</sup> ADMINISTRATEUR DES COMPTES DESJARDINS (ACCÈS D ET VISA) ET SIGNATAIRE AU COMPTE**

**CONSIDÉRANT** la nomination de madame Jade Belzil à titre d'adjointe à la direction;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé de monsieur Michael Dupuy-Souigny et résolu unanimement

**QUE** madame Jade Belzil soit nommée à titre de 2<sup>e</sup> administrateur des comptes Desjardins et d'obtenir les cartes Visa et de débit à son nom. Les comptes sont 10939 et 34410.

**QUE** les signataires aux comptes bancaires dont les folios sont 10939 et 34410 soit comme suit :

- Daniel Céleste, maire **ou** Viky Goyette, mairesse suppléante

**Et**

- Huguette Audet, directrice générale **ou** Jade Belzil, adjointe à la direction

**2024-07-74 9.7 OPÉRATEUR DE NIVELEUSE**

Il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé de madame Cathy Gauthier et résolu unanimement que monsieur René Morin soit engagé comme opérateur de niveleuse au taux horaire de 25\$.

- 2024-07-75 9.8 SERVICE EN LIGNE DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTION (SELSC)**
- Il est proposé par monsieur Michael Dupuy-Souigny, appuyé de madame Stéphanie Pelletier et résolu unanimement que madame Jade Belzil soit responsable du service en ligne des subventions et contribution (SELSC), concernant les demandes de subventions pour étudiants.
- 2024-07-76 9.9 HYDRO QUÉBEC**
- CONSIDÉRANT** la nomination de madame Jade Belzil à titre d'adjointe à la direction;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Stéphanie Pelletier, appuyé de monsieur Robert Paquette et résolu unanimement de nommer madame Jade Belzil à titre de responsable auprès d'Hydro Québec.
- 2024-07-77 9.10 TERRAIN ALEXANDRE RICHER – MARIE-PIERRE BARRETTE**
- CONSIDÉRANT QUE** monsieur Alexandre Richer et madame Marie-Pierre Barrette ont acheté le lot 5 906 564 appartenant à la municipalité du Canton de Clermont;
- CONSIDÉRANT QUE** ledit lot est situé en zone urbaine;
- CONSIDÉRANT QUE**, lors de l'achat du terrain 5 906 564, en date du 8 décembre 2020, votre contrat de vente notarié stipulait, page 5, article 7 : « L'acheteur déclare avoir pris connaissance du règlement 214 de la Municipalité du Canton de Clermont concernant la Politique de vente de lots en zone urbaine et s'engage à le respecter. En cas de non-respect des termes et conditions du règlement ci-dessus mentionné, l'acheteur reconnaît qu'il devra rétrocéder à la Municipalité, sans aucune compensation, l'immeuble ci-dessus vendu, considérant que toutes les améliorations ou acomptes déjà payés par lui seront considérés comme étant des dommages et intérêts, dont copie du règlement demeure annexée aux présentes après avoir été reconnue véritable et signée par les parties en présence du notaire instrumentant pour identification. »
- EN CONSÉQUENCE**, la municipalité du Canton de Clermont choisit l'option suivante : « Facturer une pénalité à l'acheteur à titre de dommages-intérêts liquidés, d'année en année, jusqu'à la construction d'une résidence selon les conditions prévues à la politique, lui accordant ainsi, à chaque fois, un délai supplémentaire d'une année pour la construction d'une bâtisse. Toutefois, à compter de la 4<sup>e</sup> année, les montants de la pénalité seront majorés de 500\$ annuellement. »
- 9.11 POUBELLE NOUVEAU LOGEMENT Non retenu**
- 2024-07-78 9.12 SOUMISSION PL LAROUCHE CONSTRUCTION INC.**
- Il est proposé par monsieur Michael Dupuy-Souigny, appuyé de madame Cathy Gauthier et résolu unanimement que le contrat de réparation du toit du garage soit accordé à PL Larouche construction inc. au prix soumis de 5 653.40 plus les taxes applicables.
- 2024-07-79 9.13 ANIMATION CRÉATIVE NANCY SÉNÉCHAL**
- Il est proposé par monsieur Michael Dupuy-Souigny, appuyé de madame Cathy Gauthier et résolu unanimement que la municipalité autorise madame Nancy à utiliser la salle communautaire le 22 août 2024 pour une activité d'animation créative.
- 2024-07-80 9.14 ABAT POUSSIÈRE LAC-SAUVAGE**
- Il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé de madame Cathy Gauthier et résolu unanimement que la municipalité autorise l'épandage d'abat poussière sur la partie de chemin privé du Lac-Sauvage.

## **10 SUJET DIVERS**

### **10.1 HORAIRE NIVELEUSE Non retenu**

**2024-07-81**

### **10.2 PAFIRSPA - TECQ**

**ATTENDU QUE** la demande de subvention au PAFIRSPA n'a pas été retenue;

**ATTENDU QUE** le projet de Toiture de la patinoire tenait en compte l'obtention du PAFIRSPA;

**ATTENDU QUE** projet ne peut être réalisé avec un déficit de plus de 250 000;

**ATTENDU QUE** le projet a été aussi déposé dans le cadre de la TECQ;

**ATTENDU QU'**une autre programmation peut être déposée dans la TECQ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé de monsieur Michael Dupuy-Souligny et résolu unanimement de déposer une nouvelle programmation au programme TECQ.

**2024-07-82**

### **10.3 APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX – VERSION 3 - DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2024.**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Clermont a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

**ATTENDU QUE** La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**IL EST RÉSOLU QUE**, sur la proposition de monsieur Robert Paquette, appuyé par monsieur Michael Dupuy-Souligny:

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissible

### **10.4 PANNEAUX DE SIGNALISATION Non retenu**

**2024-07-83 10.5 TRAVAUX AU CIMETIÈRE**

Il est proposé par madame Cathy Gauthier appuyé de monsieur Robert Paquette et résolu unanimement que la municipalité défraie les coûts de 2 voyages de terre noire et l'achat de semence pour le cimetière.

Les travaux seront effectués sur l'autorisation de monsieur Jean-Claude Bruneau, responsable du cimetière.

**2024-07-84 10.6 ABATTAGE D'ARBRES**

Il est proposé par monsieur Robert Paquette, appuyé de madame Stéphanie Pelletier et résolu unanimement que les arbres matures qui risquent d'endommager le bâtiment municipal soient coupés.

Monsieur Daniel Céleste s'occupera d'identifier les arbres à couper.

**2024-07-85 11. CLOTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Michael Dupuy-Souigny appuyé par madame Cathy Gauthier de lever la séance à vingt heures trente-deux (20h32).

---

Daniel Céleste,  
Maire

---

Huguette Audet  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

**Je, Daniel Céleste, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.**